

Séance du 16 mars 2016

Le seize mars deux mille seize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 10/03/2016

Date d'affichage : 22/03/2016

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mme LEDOUX Malika ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient excusées : Mme PAISANT Nadège (procuration M. ALLIX) ;
Mme RIVALLANT Stéphanie (procuration Mme LEDOUX).

M. BOURGÈS, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de la séance du 17 février. Mme LEDOUX et M. BELLÉE ont présenté 2 remarques et ont fait parvenir au secrétaire les textes suivants qui n'ont été ni modifiés, ni corrigés :

- Mme LEDOUX : « Mme Ledoux tient à signaler que ce n'est pas la charge de travail qui fait qu'elle arrête le bulletin municipal mais que c'est un désaccord avec Mr le Maire. En effet, depuis ces huit dernières années la commission n'a eu cesse d'essayer d'améliorer et de moderniser le bulletin municipal. On ne peut pas remettre en cause tout ce travail.

Aujourd'hui Mr le Maire veut modifier les choses sans tenir compte des souhaits de la commission ; on ne peut pas dire « C'est moi le Maire et c'est moi qui décide ». Pourquoi avoir une commission dans ce cas ? Donc dans ces conditions et vu la charge de travail que cela engendre, effectivement Mme Ledoux confirme qu'elle se retire du bulletin municipal et qu'elle laisse le soin à Mr le Maire de le faire désormais ».

- M. BELLÉE : « M. Bellee n'accepte pas le ton, que M le Maire à utiliser pour s'adresser à Mme LEDOUX et à l'ensemble de la commission « Communication ». M le Maire n'a pas à s'adresser au conseil sur se ton, ce n'est pas normal. Mr BELLEE demande des excuses de la part de M le Maire à l'encontre de Mme LEDOUX et de l'ensemble de la commission et du conseil.

M le Maire refuse de s'excuser. Dans ces conditions, M. BELLEE prend la décision de suivre Mme LEDOUX et de ne plus participer à l'élaboration du bulletin municipal pour les années à venir ».

I. Réhabilitation de l'hôtel restaurant : précisions sur les pénalités de retard (visa 22/03/2016)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour éviter toute contestation, il convient d'apporter des précisions par rapport aux pénalités de retard appliquées. En effet, par délibération du 26 octobre 2015, le conseil avait décidé de maintenir les pénalités de retard aux entreprises GOUTAL (charpente) et GORREGUES (couverture) qui avaient fortement retardé l'avancement du chantier en empêchant les autres entreprises d'intervenir. La durée du chantier s'est donc trouvée allongée.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal précise que seules les entreprises GOUTAL et GORREGUES auront des pénalités pour retard et que toutes les autres entreprises en sont exonérées.

II. Panneaux de signalisation (visa 22/03/2016)

M. le Maire passe la parole à M. CORON, adjoint.

M. CORON expose au Conseil Municipal que le devis de la société SIGNAUX GIROD Nord-Ouest présenté lors de la réunion du 17 février 2016 n'était pas complet : il manquait deux panneaux de signalisation. Un nouveau devis a donc été demandé. Le montant s'élève à 393.36 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis complémentaire de la société SIGNAUX GIROD Nord-Ouest d'Avranches, d'un montant de 393.36 € HT.

III. Hôtel restaurant : travaux supplémentaires lot menuiseries intérieures (visa 22/03/2016)

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise LEPRETRE pour des travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l'hôtel restaurant. En effet, la pose d'une rampe dans l'escalier menant au 1^{er} étage côté restaurant n'avait pas été prévue et s'avère nécessaire.

Le montant demandé est de 382.00 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise LEPRETRE d'Heugueville sur Sienne, d'un montant de 382 € HT.

IV. Orientations budgétaires 2016

Le budget investissement de cette année sera plus particulièrement orienté sur l'accessibilité. Il faut équiper les ERP de rampes d'accès, la mairie et la poste de boucles auditives, mettre aux normes pour handicapés les toilettes publiques et installer une signalétique pour l'accessibilité. Il faut aussi changer les fenêtres des lucarnes au-dessus des écoles et la mairie.

M. le Maire pose la question de l'achat d'un véhicule pour la commune.

Mme LEDOUX expose que des devis ont été demandés pour des illuminations : la préférence va à une société française, assurant suivi et maintenance. Il y a en tout 21 poteaux à équiper et on commencerait par une première tranche de 12.

M. CORON et la commission voirie devront étudier les stationnements dans le bourg avec le Conseil Départemental. Il faut trouver une solution pour obliger les véhicules à ralentir dans la traversée du bourg.

M. DUFORT pose le problème du stationnement le long de la salle des fêtes. M. le Maire lui répond qu'il a pris un arrêté pour réglementer le stationnement sur le parking afin de laisser l'accès libre aux 6 et 8 La Mazure, les sorties de secours de la Salle des Fêtes, ainsi que l'entrée de l'hôtel restaurant.

Une demande d'effacement des réseaux route de Cerisy et le changement des candélabres sont en cours auprès du SDEM.

V. Commerce

M. le Maire présente le fruit de ses recherches quant à la construction d'un bâtiment préfabriqué avec fonction de multi-commerce.

Il est en possession de 2 projets différents : un avec un toit plat et l'autre avec un toit double pente, tous les 2 occupant une surface utile au sol de 100 m². Un projet coûte 179 000 € HT et l'autre 204 000 € HT.

M. DUFORT fait remarquer qu'il faut se renseigner sur le montant d'une construction en dur et prendre l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

M. le Maire a rencontré la société ATECOM pour le suivi des travaux (devis de 8 570 €).

M. le Maire a rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France le 30 mars à 11h. De plus il a pris contact avec la chambre de commerce pour étude.

Le projet pourrait bénéficier des subventions suivantes :

- 62 500 € par la communauté de communes de Canisy

- 50 000 € maximum du programme européen leader
- 47 000€ du contrat de territoire (conseil départemental)
- un parlementaire sera sollicité pour une participation sur la réserve parlementaire.

VI. Affaires diverses

1/ Terrains : le manque de parking à la Mazure est toujours un problème. Deux solutions sont envisageables :

- terrain de la gare d'environ 2 000 m² (M. le Maire projette un schéma) mais il faut traverser la route.
- terrain Marie environ 750 m² : la propriétaire est d'accord pour vendre

Terrains pour construire : il s'agit d'une parcelle située derrière le Groupe Scolaire et actuellement exploitée. La Commune peut faire une offre d'achat comme réserve foncière mais modifier la carte communale est long et très coûteux. Il faut se renseigner avec l'élaboration du PLUI.

2/ Fibre optique : Les études avancent vite et le début des travaux est prévu début septembre.

4/ Personnel communal : Les salaires des personnels communaux comportent de nombreuses primes. Celles-ci seront regroupées en une seule. Le Conseil Municipal reverra la situation lorsque tous les personnels concernés pourront en bénéficier.

5/ Réunions à prévoir :

19/03/16 à 9h : commission travaux et urbanisme

21/03/16 à 20h30 : commission des finances

04/04/16 à 20h30 : conseil municipal (présentation du budget)

15/04/16 à 20h : vote du budget du CCAS

15/04/16 à 20h 30 : vote des budgets de la commune en présence de Mme ROUSSEL, Trésorière.

6/ Communauté de communes :

- M. Dufort au sujet du PLUI : 6 membres de la commission présents sur 12. Le cabinet en charge étudie les dents creuses dans les cartes communales et incite les propriétaires à réhabiliter le bâti existant dans les villages.

- Commission environnement : Elle étudie l'achat de bacs pour diminuer les arrêts du camion de ramassage des ordures et le montant des redevances.

7/ Fusion avec Saint-Lô Agglo : La fusion des communes avec l'agglo est actée. Un cabinet d'études travaille sur les modalités. Certaines compétences de la communauté de communes de Canisy ne seront pas reprises par ST Lô Agglo mais, toutefois, des fonds de compensation seront attribués aux communes.

VII. Questions diverses

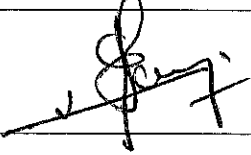

- Mme LEMERRE demande l'autorisation pour la coopérative scolaire d'utiliser les abords de l'étang pour une chasse aux œufs le 03/04/16 de 9h à 11h. Elle organisera comme les autres années un raid avec Bol d'air dans le bois de Carantilly le 23/04/16. Les autorisations sont accordées.

- M. BELLÉE demande si quelque chose se passe du côté commune nouvelle : M. le Maire lui répond que non, nos communes limitrophes ne voulant pas s'engager.

- Mme LEMERRE fait la remarque au sujet du paiement de la cantine : les familles ont reçu une relance sans avoir eu de facture. M. BAZIN précise que ce dysfonctionnement n'est pas le fait du RPI mais de la trésorerie de St Lô.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, André BOURGÈS 
Bruno CORON	Cécile GOSSET
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT PP M. LEDOUX
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT PP G. ALLIX	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	